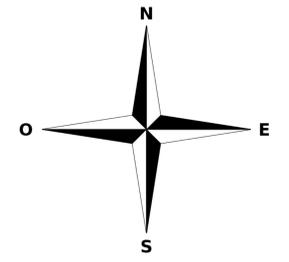


Découpage du territoire en zone

- Zone UA : zone qui correspond au tissu bâti historique de la commune
- Zone UB : zone qui correspond aux extensions pavillonnaires de la commune
- Zone UH : zone qui correspond aux hameaux secondaires de la commune situés en discontinuité du centre-bourg
- Zone UE : zone qui correspond aux secteurs d'activités économique, industrielles et artisanales de la commune
- Zone AU : zone qui correspond à des espaces à caractère naturel situés à l'intérieur ou en continuité du tissu urbain constitué et destiné à être ouverts à l'urbanisation
- Zone A : zone qui correspond aux secteurs de la commune à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- Zone Azh : zone qui correspond aux secteurs agricoles de la commune à protéger en raison de la présence de zones humides
- Zone N : zone qui correspond aux secteurs de la commune à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Zone Nzh : zone qui correspond aux secteurs naturels de la commune à protéger en raison de la présence de zones humides



DEPARTEMENT DE L'ISERE

Commune de l'Albenc

Plan Local d'Urbanisme



Règlement graphique

Planche Territoire
Echelle 1/5000